

Annexes

1. Annexes relatives aux notes manuscrites du Président Habyarimana

Annexe 1.1: Positions rwandaises dans les négociations selon le Président

ENOCH

Notre entretien avec la DDR - le 3.7.92.

- Clarifier les positions rwandaises non négociables :

- « Forme républicaine de l'Etat rwandais
- « Respect de la constitution et des lois.
- « Respect des Institutions de l'Etat.
(Exécutif - législatif - judiciaire)
- « Le processus démocratique en cours ne peut être arrêté.
- « Respect de la période de transition.

- Pour nos représentants :

|| nécessité d'une bonne préparation
d'une stratégie - des documents
et des argumentations.

• Coopération de l'équipe des représentants (concertation - préparation des déclarations - ...)

- | Contacts de persuasion avec les
pays voisins et les observateurs -
(ambassades - représentants - ...)

- Durant les négociations, éviter tout langage partiale qui donnerait prise au FPA.

Adopter un langage de consensus national.

b

Ne pas prolonger la période de transition.

Niganda : accord de paix.

Annexe 1.2: Avis du Président sur les problèmes de sécurité, des média et des négociations de paix

ENOC4

1/ Instruire le MININTER au
dans la réunion de ce matin
sur la sécurité, présidée par
le PR, il refuse les manifestations
annoncées par le FDR pour
le 4 Dec prochain, à travers
tout le pays.

Après les violences de KIGALI
lors des manifestations passées,
ce serait de l'irresponsabilité
que d'étendre cela sur l'ensemble
du pays.

2/ Lors de la même réunion
pu'il dénonce - et que cela soit,
le comportement des Ministres
envers la criminalité et la sé-
curité - comportement qui
frise le soutien.

* Refus de publier les
rapports et de les cacher
au Président.

* Laisser impuissantes toutes
ces tentatives d'outrage
envers le Chef de l'Etat
(voir Communiqué RDR
" Journal 18100 et autres)
Décret de Justice -
" etc.

3/ Chercher à convaincre les
observateurs (USA - France - RFA)
que les négociations d'ARUSHA
sont truquées parce que le
gouvernement rwandais co-
joie avec le FPR par
l'intermédiaire des alliés de
ce dernier.

Pour que les négociations soient
équilibrées, il faudrait que
les Pays observateurs aident
le RDR et ses alliés à
avoir des contacts utiles et
discrets avec le FPR.

Hj. Mathieu a promis des contacts
avec Faustin dans le cadre
des pourparlers DRAG - HDH -
sur la sécurité et les violences.
Vous pourriez, de votre côté, tenter
le même rapprochement avec
cette personne.

Mandat ¹ du ministre
dépasse sans consulter
personne (en tout
cas pas le Président).

Instruction écrite
(Courte).

- ²
- Règne d'Aminha II -
(démocratie - respect
de la Constitution et
des institutions établies
(Coopération FPR admissible).
- Si changements (au-
verture du gouvernement,
changement dans
la légalité -

- Pas de détails - mais
R18 observations majeures
dans les articles du projet

- Délai ³ transition -
au plus tard fin de
la législature actuelle.

- Détails et nuances
par FAX (?)

- Gouvernement averti
pas seulement au
FPR -

- Viser l'intérêt national
- Délai de déposer les armes
et d'acceptation -

⁴
Coup du 101 doit
donner d'urgence les
orientations politiques aux
négociateurs pour qu'ils
se rejoignent ou ne para-
issent un accord
inacceptable pour le peuple
rwandais ou contraire
à la Constitution.

Annexe 1.4: Instructions du Président sur contacts à faire et les enquêtes sur les problèmes de sécurité

Le Président du CNB a
insisté à plusieurs reprises
que j'aide au CNB pour
recevoir le serment des
députés suppléants.
Il devrait être pour nous
l'occasion de prononcer un
discours « faisant le point
de la situation à
l'intérieur du
Pays »
« et donnant propres
orientations pour les
coopérations avec
le FPA.
Projet de discours à pré-
parer d'urgence.

Réaliser par écrit les
rapports sur les enquêtes
faites sur : la prise des notes
(Minist.)
« pillages des insti-
tutions (Minist.)

6

Annexe 1.5 : Le Président souligne la carence dans les communications avec les ambassades et la communauté internationale.

ENOCH

5

Il y a manque absolu de directrices du MINAFFET à nos ambassades.

La Presse qui reçoit copie des rapports doit suppléer à cette carence.

Retenir l'idée d'un envoyé spécial pour le contact avec les autorités américaines.

Profil du voyage
de Rosana aux USA

6 24/4.



DRS

Gouvernement et opposition :

- Gouvernement de Coalition -

FDC $\rightleftharpoons$ RND

part. de en commun ? Renvolement
du RND. Après ? Rien -

- Concessions : Tous les pouvoirs du
Président transférés au
Conseil des ministres -

- Conseil : Continue à donner des conces-
sions - Et elles sont remboursées -

Perte de cf. Accords signés, ne pas les
Tenir et pourrir - pour les examiner
retour - et nouveau -

ou
R/ Mesures d'application
correctives -

↑
cf RND est fort - pa. A donner les concessions
qui précis Partage & Finances



- Chronologie des événements -

- Mode d'application -

Annexe 1.7 : Explications du Président au Ministre Rwegasira sur les difficultés dans négociations d'Arusha en juillet 1993.

1/ Remerciements

Appui à la Paix.

* Peine de la conviction de
tous Rwandais.

* Le peuple Rwandais n'est
pas ingrat.

* Depuis oct 90. (Kwaza...)
Déplacements et sacrifices.
Coût temps et argent.

2/ Situation militaire :

OLF - RUF -

3/ Situation politique. 16 partis.

a) politiques.
5 partis au Govt. PM.
de l'opposition.

4/ Négociations d'Arusha.

Arusha I - II. bon - accords
Arusha III. des partis.

Délégation et chef de délégation -
présentant des partis politiques.
(FDC - RUD).

* Consultation avec
les partis au gouvernement
les partis non au Govt.
les épouses

Celles-ci m'ont remis un
rapport favorable au RUF (Ver-
bal) mais ai demandé de consulter
les autres partis. puis
un rapport dans le sens inverse

* les équilibres nécessaires
entre toutes les mouvances
politiques. FPR - FDC -
RUD - Prés.

* Souci accord acceptable
par la majorité.

→ Commencer par réfugiés.
intégration (?) - (Observateurs -
Tanzanie - OUA).

→ 'Surtout après transfert de Tous
les pouvoirs du Président au
gouvernement.

2. Partage du pouvoir ne s'opé-
re par transfert du pouvoir

3. Aucune tendance ne doit
avoir en permanence les $\frac{2}{3}$ -
de commandement. (Art 24).

Electons communales.

Contacts avec Museveni -

(Représentation).

Annexe 1.8: Avis du Président sur le Protocole de partage du pouvoir en décembre 1992

28
 1/ ~~Projet~~ Le projet de message est à retourner pour ne pas s'enliser dans les dimensions partiales en cours.
 « ne pas sembler impliquer le destinataire dans les questions internes du Rwanda »
 2/ Page 2. point 1.
 Tous les actes du Président ne peuvent pas être soumis à l'approbation du Conseil du Gouvernement.
 La formulation reprise dans le protocole d'entente entre les parties concernant le futur Rwanda actuel semble

avoir convenir à la 'limitation' des pouvoirs du Président en sa qualité de Membre de l'E. N. C. N. C.

3/ Page 3. point 2.

" Si le CND n'adoptait pas... "

Cela traduit justement le manque de concentration intérieure. Tous ces débats devraient être consultés avant tout engagement. L'accord de Paix engage tout le Pays. Il faut rassurer par tout le monde l'accepte avant de le signer.

4/2. point 3.

Comment procéder au partage
sans connaître le nombre
de ceux qui manqueraient le
patron ?

5/... Ces "évaluations" et
"avancements" sont des
mots qui cachent mal
les chambardements impro-
visés et paralysants.

6. . . .

NB. Il est intéressant que
nos services juridiques et
politiques analysent les
points repris dans ce pro-

jet de lettre, qui divulgue
quelques intentions du rda
et qui pourrait servir dans
les contacts de concertation
avec ce parti.

h

28/9

- Visite Premier ministre Tanza-
nien.
1/70 - Prop. facilitateur 35-40-65-60
hab'a. 35 décide par conseil
des Ministres

FPA. 50% -
facilitateur 40%
Demande au Jot Rwandais
de l'accepter

Réponse. Conseil des Ministres
a décidé 35%.

- Conseil de Vendredi
sera suivi par douze
des membres FID-Facil-
tateur
- Conclusions du Conseil
seront données au
facilitateur après ce
conseil.

Paix. 20% - au départ
Projet s'élève vers 40%
comme à l'Armée.

Commandement

haut commandement
50% (Ft. de l'Armée
et des brigades
Aux niveaux inférieurs
proportions négociables.
Instructions au facilitateur
au respect.

Des demandes

- Procédure pour revêtir l'ac-
cord de Paix de force
de loi.
- Durée de la transition.

- Fermeture de l'Ambassade
de Tanzanie à KGL.

- Accord de KINIHARA -
(Muadef).
- Plantation de thé : entretien
par pop. déplacée

Organisation de l'ONAFOR
et nominations aux
postes régionaux.

Audience ORALOTE

GORN I
GORN II. → 1 juil

120 Nigériens : 100 pour
Nahous - 20 pour GORN I.
Zimbabwe - 100000.

- × Logements -
- × Pe de em GORN I -
(4 mois) -
- × feu ORALOTE lui-même part

ARUSHA

- Documents non multipliés -
- Recu bre
- Responsabilité technique.
- Reprenait points de ne po -
ciation depuis le 15 mai
- Intégration Princes nationaux
et autres services de se -
curité (Sécurité Nationale -
Police communale).
- Rapatriement des
réfugiés.
- Document donnant une
vue globale - (qui
le fait).
- ? → nominations Ph

Sécurité

Reunion Conseil National de
Sécurité (voir Doc n° 1000000000)
Quel est le plan à faire
(opération) -

Travaux particuliers -

GADYISI -

ALRAHBO -

Annexe 1.10 : Note du Président sur les problèmes des déplacés de guerre de Byumba.

Ewoeb

Visite BYONDA ce mardi
16-6.

- Déplacés de Nyove -
- Hôpital BYONDA.
- Quartier commercial et
administratif -
- Réunion de coordination
(Préfet - Mureteu - G. Mureteu -
D. Mureteu -)
- + une déclaration à
l'enregistrement -

6 1976.

Annexe 1.11 : Contact avec la France pour fournir les éléments à sa disposition sur le support de l'Uganda au FPR

E NOCH.

Contact à l'Ambassadeur de
France -

Le gouvernement français
peut-il nous fournir les
éléments du rapport de
l'inspecteur GENDREAU (?)
qui pourrait nous aider à
montrer à l'opinion internationale
l'ouale la responsabilité de
l'UGANDA dans cette guerre ?

15/3.

fait le 13/01.

L'ambassadeur Martin en
verifie.

Perle Hunt

4
Vérifier le 10 juin rapport Gendreau

ENOCH

Si il y a encore des
lois dans ce pays,
Comment peut-on laisser
sortir et circuler de
telles insanités - ?

Lo 4/5